

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mille treize, le 10 avril à 19 h 00

Le Conseil Municipal d'Eyragues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Max GILLES, Maire.

Date de la convocation :
3 avril 2013

Conseillers en exercice : 26
Présents : 19
Procuration : 3
Votes : 22

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2013

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, MIGNOT Brigitte, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

BASNEL Françoise a donné procuration à POURTIER Yvette, GAVANON Michel a donné procuration à TROUSSEL Marc, PANCIN Pierre a donné procuration à DELAIR Patrick, DELABRE Eric a donné procuration à MISTRAL Christiane.

Absents excusés :

AMAT Bruno, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19 h 00.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 mars 2013. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières

1.1. Vote des Comptes Administratifs

Rapporteur : Max GILLES

1.1.1. Eau (D)

Le compte administratif 2012 de l'eau se solde par un excédent de 44 508,31 € d'exploitation correspondant à 125 002,50 € de recettes, issues de deux recettes principales : la surtaxe instaurée en 2003 et le remboursement des emprunts par le fermier; pour 80 494,19 € de dépenses : intérêts des emprunts, dotations aux amortissements.

La section d'investissement présente un résultat positif de 1 381 460,43 € : 1 573 468,87 € de recettes pour 192 008,44 € de dépenses correspondant au remboursement des emprunts et aux travaux sur le réseau.

1.1.2. Assainissement (D)

Le compte administratif 2012 de l'assainissement se solde par un excédent de 38 871,68 € d'exploitation correspondant à 105 244,61 € de recettes, issues de quatre recettes principales : les taxes de branchement, une quote-part de subvention d'investissement, la prime d'épuration et la surtaxe communale ; pour 66 372,93 € de dépenses : notamment les dotations aux amortissements.

La section d'investissement présente un excédent de 535 272,57 € : 555 743,13 € de recettes issues en majorité de l'excédent antérieur; pour 20 470,54 € de dépenses représentant la dotation aux amortissements.

1.1.3. Caveaux (D)

Le compte administratif 2012 du budget des caveaux funéraires présente un équilibre des recettes et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 69 107,10 €. L'investissement se solde par un résultat négatif de 62 815,30 € de dépenses correspondant au stock de produits finis.

1.1.4. Commune (D)

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2012 de la collectivité et commente les documents adressés aux Conseillers Municipaux.

Le compte administratif 2012 se clôture par un excédent de la section de fonctionnement de 415 019,99 € correspondant à 6 726 481,40 € de dépenses pour 7 141 501,39 € de recettes. Monsieur le Maire précise que le niveau élevé d'opérations d'ordre est issu des opérations de régularisation des écritures liées à la réalisation du lotissement "La Fauvette".

Le résultat d'investissement s'établit à – 258 419,03 € correspondant à 6 720 160,04 € de dépenses pour 6 461 741,11 € de recettes. Hormis le remboursement des emprunts, les principales dépenses ont concerné l'acquisition de terrains, la réfection des voiries, notamment le Chemin Notre Dame, la viabilisation du lotissement "La Fauvette", l'achat de différents matériels informatiques et d'un véhicule (balayeuse).

Après la présentation des comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur TROUSSEL, 1^{er} Adjoint, soumet au vote des conseillers :

- L'adoption du CA 2012 du budget de l'Eau : 22 voix pour.
- L'adoption du CA 2012 du budget de l'Assainissement : 22 voix pour.
- L'adoption du CA 2012 du budget Caveaux funéraires : 22 voix pour.
- L'adoption du CA 2012 du budget Général de la Commune : 22 voix pour.

Monsieur le Maire, rappelé en séance, remercie les conseillers de leur confiance et fait adopter les comptes de gestion, conformes aux comptes administratifs votés.

1.2. Vote des budgets primitifs

Rapporteur : Max GILLES

1.2.1. Eau (D)

Le budget primitif 2013 de l'eau s'équilibre à 170 000 € de dépenses et de recettes d'exploitation permettant de dégager une enveloppe de 101 420 € pour assurer l'entretien, la réparation des équipements et l'extension du réseau d'eau potable, notamment pour financer l'entretien des équipements.

La section d'investissement s'équilibre à 1 450 068,74 €, permettant la reprise des réseaux, la finalisation de la restauration de la boule du Clos Serein et des installations techniques. Ces travaux sont financés par les résultats antérieurs.

1.2.2. Assainissement (D)

Le budget primitif 2013 de l'assainissement s'équilibre à 83 900 € de dépenses et de recettes d'exploitation permettant de dégager une enveloppe de 67 300 € pour assurer l'entretien et la réparation des équipements et du réseau d'assainissement.

La section d'investissement s'équilibre à 590 744,25 €, permettant d'effectuer des travaux d'extension et de restauration du réseau. Ils sont financés essentiellement par la reprise des excédents antérieurs.

1.2.3. Caveaux (D)

Le budget primitif 2013 des caveaux funéraires présente un équilibre des recettes et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 62 815,30 €. L'investissement est équilibré à 121 130,60 € afin de financer le déficit 2012 de la section.

1.2.4. Commune (D)

Le budget principal primitif 2013 de la collectivité s'équilibre à 3 902 000 € de dépenses et de recettes de fonctionnement.

Monsieur le Maire indique qu'il procède également à un contrôle de gestion poussé, à un suivi détaillé des principaux achats ainsi qu'à une mise en concurrence des fournisseurs. De nombreux marchés de fournitures sont engagés sur 2013.

La section d'investissement s'équilibre à 4 781 900 € permettant de financer les opérations retenues lors du débat d'orientations budgétaires : la création du bassin de rétention des Chênes Verts, les travaux de revêtements et d'aménagement de voirie Route de Châteaurenard, la construction du nouveau restaurant scolaire, et l'aménagement de la propriété Michel.

Les budgets primitifs présentés sont à l'unanimité approuvés par le Conseil Municipal.

1.3. Vote des taux d'imposition 2013 (D)

Rapporteur : Max GILLES

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires le budget primitif 2013 a été établi sur la base du maintien de la fiscalité au niveau actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le maintien pour 2013 des taux votés en 2012.

1.4. Attribution de subventions aux associations et autorisation de signature des conventions de subvention (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

La répartition des subventions 2013 est présentée dans le tableau joint en annexe.

De plus, l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, complété par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, impose aux collectivités de conclure une convention avec les associations qui bénéficient d'une subvention financière d'un montant annuel supérieur à 23 000 €.

De même, le code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) précise que la mise à disposition de locaux ou équipements à une association doit faire l'objet d'une convention.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer pour autoriser la signature de convention avec :

- Le Comité des Fêtes
- Le Racing Club Eyraguais
- L'Olympique Eyraguais

- Le Tennis Club Eyraguais
- Le Club taurin
- L'ECTE

Le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2013 telle que présentée dans le tableau ci-joint et autorise M. le Maire à signer les conventions avec les associations citées ci-dessus.

1.5. Dissolution du budget annexe lotissement (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Le compte de gestion 2012 du budget annexe: Eyragues Lotissement fait apparaître un bilan de clôture néant.

Ce budget n'ayant plus d'activité, il convient de procéder à sa dissolution par une délibération.

Deux comptes présentent un solde (reliquat de centimes) qu'il convient d'intégrer à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la dissolution du budget annexe lotissement.

1.6. Détermination des tarifs d'occupation du Domaine Public par les exposants pour la manifestation "Entre les fleurs et l'art"

Rapporteur : Christiane MISTRAL

Le tarif proposé aux exposants de la manifestation "Entre les fleurs et l'art", programmée le 5 mai prochain, est de 20,00 € pour 3 mètres linéaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce tarif

1.7. Détermination des tarifs d'occupation du Domaine Public à l'entrée du Clos serein pour les camions de restauration

Rapporteur : Max GILLES

M. le Maire expose qu'il a été saisi d'une demande d'installation d'un camion-pizza un soir par semaine, à l'entrée du Clos Serein.

M. le Maire propose que soit appliqué un tarif légèrement inférieur à celui en vigueur Place de la Libération afin de déterminer la pérennité ou non de cet emplacement.

Le tarif proposé est de 15,00 € / jour.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce tarif

2. Affaires administratives

2.1. Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Agglomération d'Avignon (D)

Rapporteur : Max GILLES

Par courrier du 25/02/2013 reçu par la Commune le 19 mars 2013, le Préfet de Vaucluse a notifié à la Commune le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Agglomération d'Avignon.

M. le Maire rappelle l'appartenance de la Commune au Pays d'Arles compétent en matière d'élaboration de plan Climat Energie et précise qu'une réponse commune aux quatre communes concernées sera faite au niveau de l'intercommunalité.

2.2. Chemin de randonnée "Sur le Chemin de la Transhumance" – Ajout d'une variante sur le tracé (D)

Rapporteur : Christiane MISTRAL

Il est proposé de créer une variante permettant l'évitement du secteur de la déchèterie notamment en raison des travaux devant se dérouler sur ce site.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le tracé de ce contournement tel que présenté.

2.3. Approbation de la modification des statuts de la CARAD et validation de l'accord sur la composition du Conseil Communautaire (D)

Rapporteur : Max GILLES

La préfecture, à l'occasion de la notification de l'arrêté prononçant la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération, a demandé un certain nombre d'ajustements relatifs à la rédaction des statuts et tenant notamment à la nécessité d'inclure dans la compétence "Voirie" la création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

Cette modification de statuts a été adoptée par le Conseil communautaire du 24 janvier et notifié à la Commune le 20 mars dernier.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette modification de statuts.

Par ailleurs, par délibération du 21 mars 2013, le Conseil Communautaire a déterminé le nombre et la répartition des délégués du Conseil Communautaire de la façon suivante :

- Communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants : 3 sièges
- Communes dont la population est comprise entre 5000 et 10 000 habitants : 4 sièges
- Communes dont la population est supérieure à 10 000 habitants : 7 sièges.

Cette répartition relevant d'un accord local doit être validé par la majorité qualifiée des Conseils Municipaux.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'accord local relatif à la composition du Conseil Communautaire.

2.4. Approbation de la convention de facturation Commune/SOGEDO/SEA (D)

Rapporteur : Max GILLES

Par contrats d'affermage arrivés à échéance au 31 décembre 2012, la Commune avait confié à SOGEDO l'exploitation de son service d'assainissement collectif et de son service de distribution d'eau potable.

A compter du 1er janvier 2013, l'exploitation du service de distribution d'eau de la Commune et de son service d'assainissement est assurée par S.E.A.

La convention détermine les modalités selon lesquelles SOGEDO et la Commune demandent à S.E.A. de facturer le solde des sommes leur revenant au titre de la consommation de l'année 2012, pour la période comprise à compter de la date de la dernière relève des compteurs réalisée par SOGEDO jusqu'au 31/12/2012.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention.

2.5.Approbation de la convention avec la CARAD relative à l'instruction des actes d'urbanisme (D)

Rapporteur : Max GILLES

Le désengagement progressif des services de l'Etat dans l'instruction des actes d'urbanisme pour le compte des communes a incité la Communauté d'Agglomération à conduire une réflexion sur la réalisation de cette mission.

Ainsi, il a été proposé de créer au sein de la Communauté d'Agglomération un service mutualisé qui se substituera au service instructeur de l'Etat.

Les prestations de ce service pour le compte des communes sera facturé en tenant compte à 50% de la population et à 50% du nombre d'actes instruits.

Le calendrier prévisionnel de prise en charge de l'instruction des actes d'urbanisme pour le compte des communes par ce service est le suivant :

- En mai : Communes d'Eyragues et de Verquières
- En juin : Communes d'Orgon et de Saint-Andiol
- En juillet: Communes de Rognonas et de Barbentane
- En septembre : Commune de Graveson

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Autorisation au Maire pour la négociation de terrains en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement foncier (D)

Rapporteur : Max GILLES

Pour la réalisation d'un projet foncier, le Conseil est appelé à autoriser M. le Maire à mener les négociations en vue de l'acquisition de l'assiette foncière avec les propriétaires et à signer les compromis éventuels.

3.2. Avancement de travaux/projets

Rapporteur : Max GILLES

M. le Maire fait part au Conseil des préparatifs et du programme de la manifestation devant se dérouler sur la Commune à l'occasion de Marseille Provence 2013 du 24 au 26 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES